



"Article R.512-6 du code de l'environnement
Zone de 600m autour du survol de l'éolienne
(1/10ème du rayon d'affichage)"

Distance minimale forfaitaire de 500m
d'éloignement de l'éolienne vis-à-vis des
habitations ou zones destinées à l'habitation
(Article L.553-1 du Code de l'environnement)

AU 4

Demande
d'Autorisation Unique

Parc éolien
des Grands Bails

Commune de Montloué
Département de l'Aisne

Maitrise d'Ouvrage :

renewables
EDPR France Holding
5, quai Panhard et Levasseur
75013 Paris
SAS au capital de 8 500 000 €
RCS B Paris 797 610 730

Date : 08/12/2017

Plan n°6

Plan des abords de
l'installation
de l'éolienne E6
au 1/2500ème
(au format A1)

ÉOLIENNE CONCERNÉE PAR LE PROJET	
Éolienne	E6
Y336n-3.45NW	
Altitude NGF	155,48
(Z.T.M. initial)	
Coordonnées	775 648,00
Lambert 93	6 959 416,90
Coordonnées	1 775 603,227
CC 49	8 272 624,818
Coordonnées	4°2'48,9"
WGS84	49°38'54,1"
Altitude NGF	155,83
(Z-Projet)	
Altitude NGF	335,83
(Z-Bout de pôle)	
N° Section	YD
N° Parcelle	19

- Éoliennes concernées par la présente demande d'Autorisation Unique**
- Zone de survol des pales Mât de l'éolienne Fondation de l'éolienne
 - Rayon de 600m
 - Accès existant non modifié
 - Accès existant à modifier
 - Accès à créer provisoire
 - Accès à créer
 - Aire de grutage créée
 - Aire d'accès à la machine
 - Limite communale
 - Arbres existants maintenus

